



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 23 mai à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 16 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, Mme Katia FRANCOIS, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Sébastien DELMAS, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Michel LHUILLERY (pouvoir à Mme Katia FRANCOIS), M. François COURTINE (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Brigitte FONTANGE (pouvoir à M Vincent CASSAGNES), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. Philippe LE REVEREND (pouvoir à Mme Dominique BRU)

Secrétaire de séance : Mme Katia FRANCOIS, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.026 :

Objet : Administration générale – Convention PASSCANTAL 2023-2024

Mme le Maire dit que dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse et de sa politique d'aide à l'accès aux sports et à la culture, le Conseil départemental du Cantal souhaite proposer une opération destinée à favoriser la pratique et la découverte d'activités sportives, culturelles et de loisirs durant l'année scolaire 2023-2024 sous la forme d'une mise à disposition, auprès des jeunes nés entre 1/1/2006 et le 31/12/2020 et âgés de 3 à 17 ans, d'un chèque de réduction d'une valeur de 100€ accessible au prix de 8€.

Ce chèque de réduction, dénommé PASSCANTAL permet d'encourager la pratique régulière et permanente ou ponctuelle d'une activité sous forme de découverte chez de nombreux partenaires sportifs et culturels implantés dans le département.

Ce chèque peut être proposé pour les activités suivantes : piscine municipale, tennis, manifestations culturelles.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention PASSCANTAL pour la saison 2023-2024, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,

